Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

-

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

<u>Présents</u>: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine

BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier

HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT SABA - DE 2020 038

Madame la Présidente indique que suite à la compétence GEMAPI auprès du Syndicat Aménagement, Baïse et Affluents (SABA)

Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au Syndicat SABA

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 17/09/2020

La Présidente

Transmis à la Préfecture le 17/09/2020

Barbara NETO

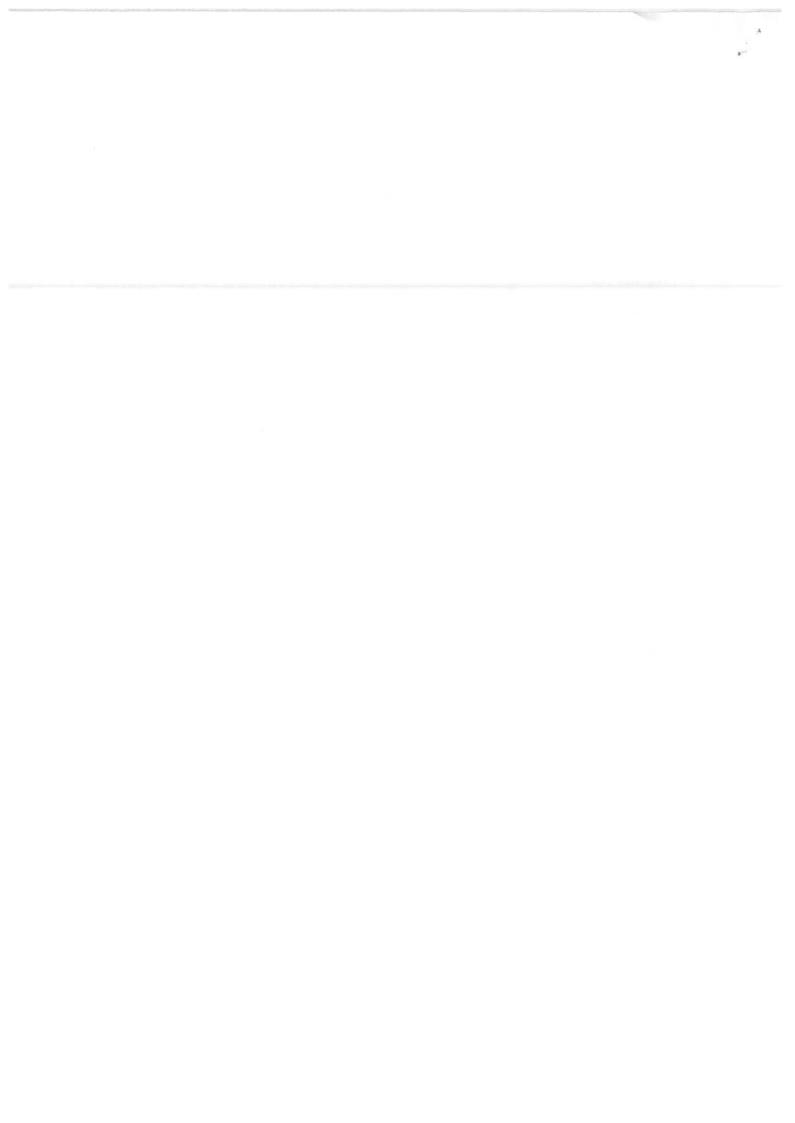
RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 17/09/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_038-DE







	SABA	
COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CAINT DALL DC DALCE	DL'W DAGUZAN	
SAINT PAUL DE BAISE	Philippe DAGUZAN	
	lieu-dit Le Pléchat	
	32190 SAINT PAUL DE BAISE	
	Tél 06 81 90 78 38	
	Mail lucie.poiroux@orange.fr	
MIRANNES	Cédric FLOURETTE	
	lieu-dit Plecker	
	32350 MIRANNES	
	Tél 06 31 21 21 98	
	Mail isabelle.betou12@gmail.com	
ROZES		Gilles ZAUGG
		lieu-dit Lamazère
		32190 ROZES
		Tél 06 29 47 44 61
		Mail gilles.zaugg@orange.fr
BEZOLLES		Pierre BARRE
		Le village
		32310 BEZOLLES
		Tél 07 89 07 26 55
		pas de mail

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/09/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_038-DE

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

ourvoquee,s est reunie sous la presidence de Madaine Barbara NETO

Votants: 44

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine

Pour: 44

BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL.

Contre: 0

Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET. Xavier

Abstentions: 0

HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara

NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Today do do mar, Nobell TV MILET, Comme EAT EARL-SOT

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT ASSAINISSEMENT MIDOUR DOUZE - DE_2020_037

Madame la Présidente indique que suite à la compétence GEMAPI auprès du Syndicat D'assainissement des bassins de la Douze et du Midour.

Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au Syndicat d'Assainissement des bassins de la Douze et du Midour.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les déléqués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

La Présidente

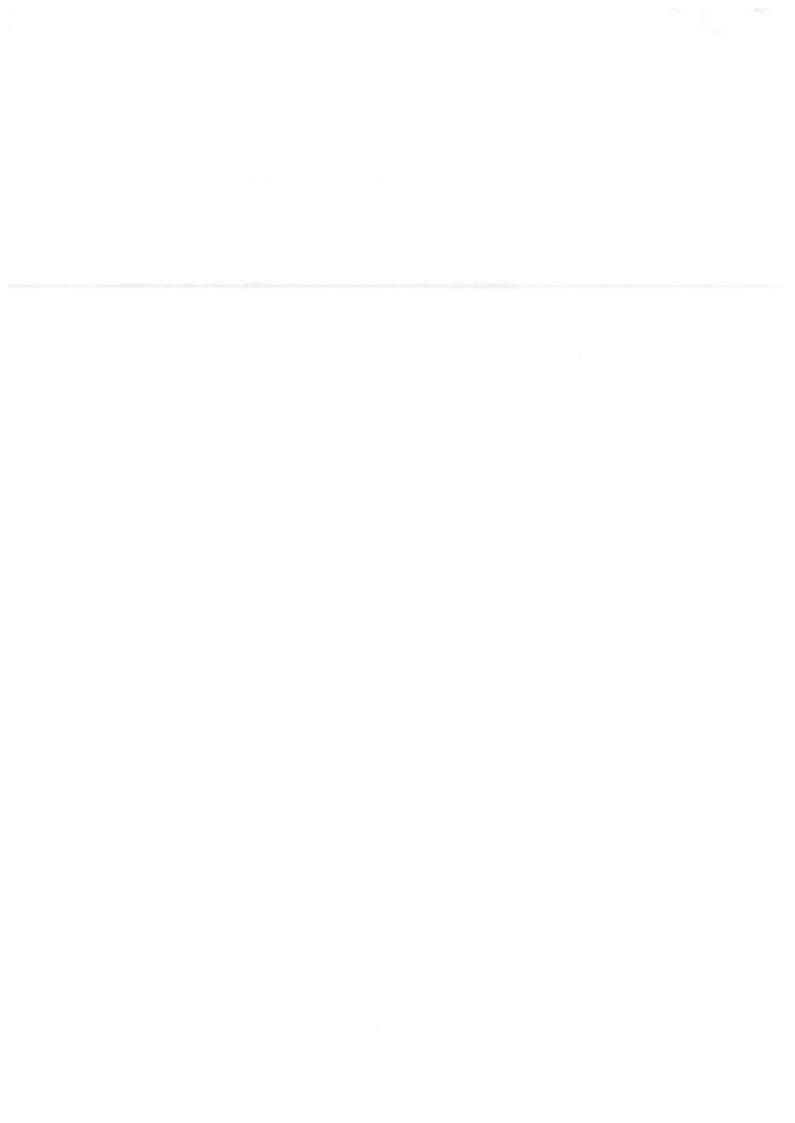
Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_037-DE



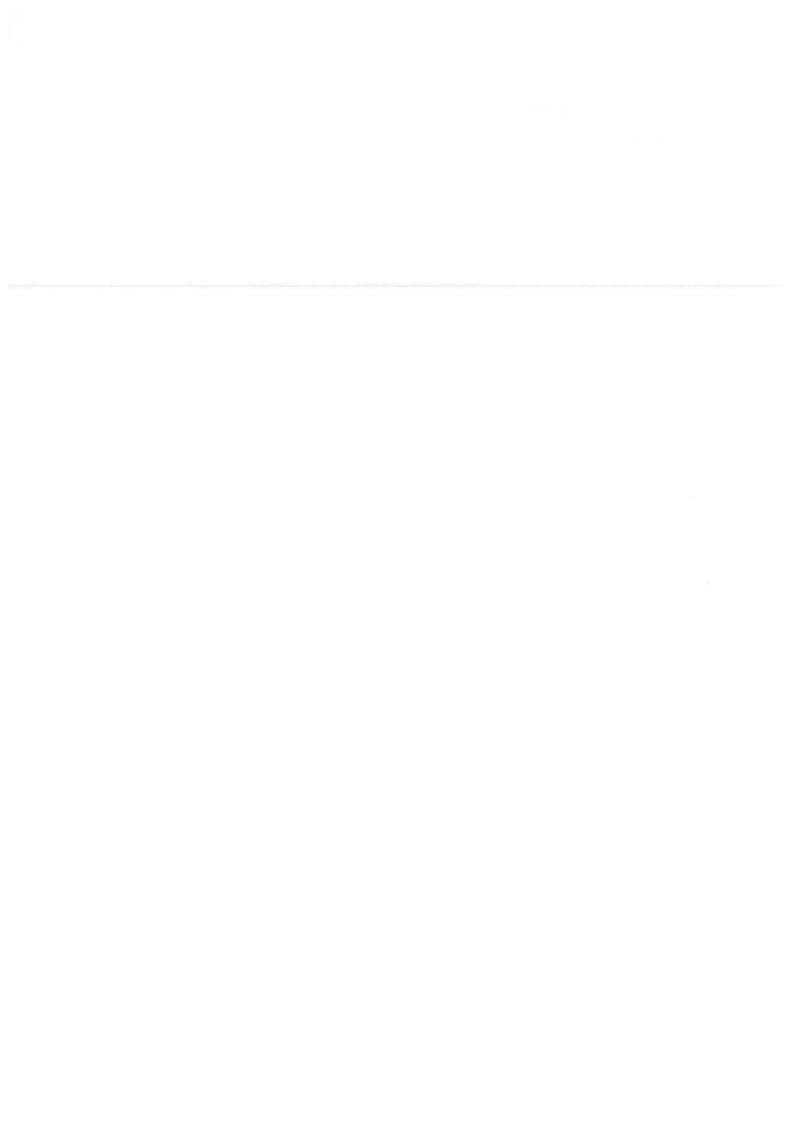


Syndicat aménagement des bassins de la Douze et du Midour

Communes	Titulaires	Suppléants
Gazax et Baccarisse	Fabrice CARRERE	Michel PALACIN
Lupiac	Bernard LUIS 06 82 78 80 65	Patrick MAGNE 06 12 77 33 52
Peyrusse-Grande	Armel LAFFONT	William VILLENEUVE
Peyrusse-Vieille	Jean-Luc GARROUSSIA Domaine de Turet 32230 PEYRUSSE- VIEILLE 06 22 75 32 91 domainedeturet@orange.fr	Jean-Louis PIZZINAT Bidalot 32230 PEYRUSSE- VIEILLE 06 30 94 15 92 Pas de mail
Saint-Pierre-d'Aubézies	Philippe PEFFAU La Grande-Borde 32290 SAINT-PIERRE- D'AUBEZIES 06 87 29 21 33	Stéphane MINGUET Saint-Jean 32290 SAINT-PIERRE- D'AUBEZIES 06 81 80 72 83

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_037-DE



Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement

Présents: 42

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Votants: 44

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ,

Pour: 44

Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine

BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL,

Contre: 0

Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier

Abstentions: 0

HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara

NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN,

Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel

CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SMCD - DE_2020_036

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1er janvier 2017.

Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SMCD Après en avoir délibéré.

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les déléqués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents. La Présidente

Publié le 03/08/2020

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Barbara NETO

Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607 20200727 DE_2020_036 DE

Acte rendu exécutoire			
après dépôt en Préfecture			
le / / 20			
et publié ou notifié			
le / / 20			

RF Préfecture de AUCH

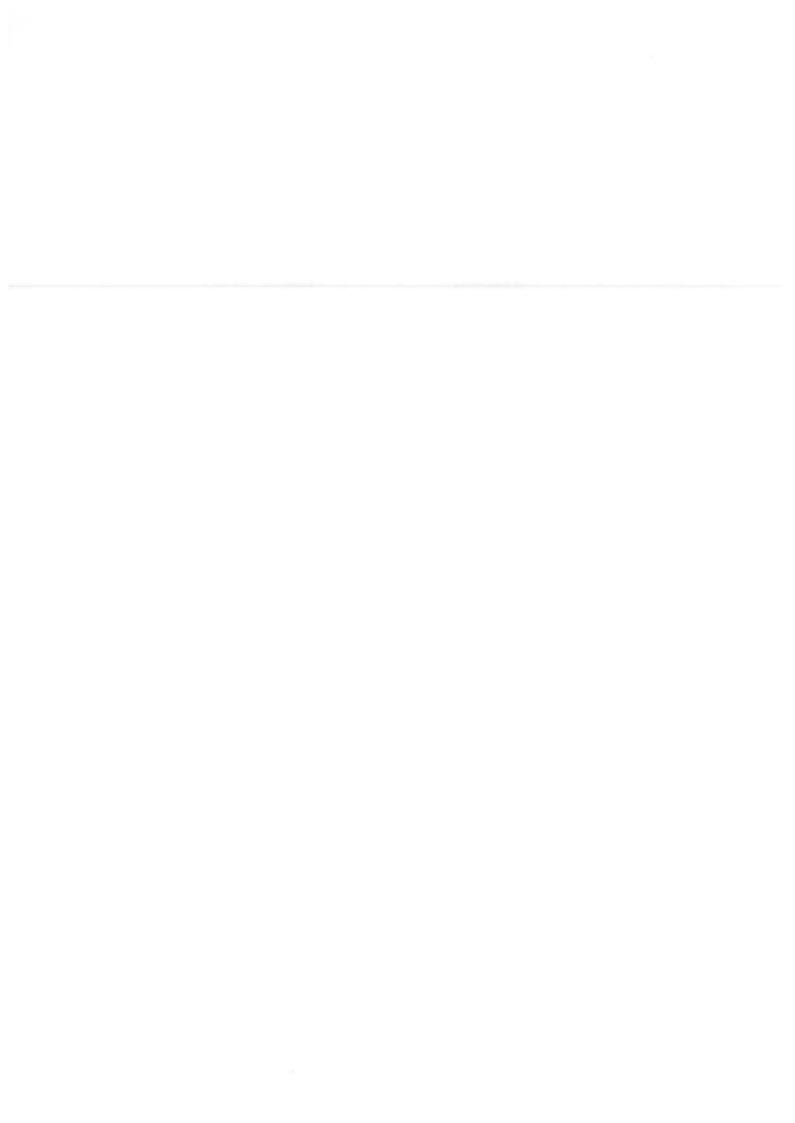
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_036-DE

SICTOM Mirande - Sud - SMCD

Communes	Titulaires	Suppléants
Callian	Mathilde LANCHY	Corinne AGUT
	Lieu-dit Laprade	Lieu-dit Lezian
	32190 CALLIAN	32190 CALLIAN
	lanchy.mathilde@gmail.com	sebastien.sahuc@wanadoo.fr
	06 81 11 44 57	06 07 50 43 25
Cazaux-d'Anglès	Patrick SAUVAN	Thierry LINE
	Peycosse	Bourrin
	32190 CAZAUX-D'ANGLES 06 99 30 40 02	32190 CAZAUX-D'ANGLES 06 82 83 32 25
Gazax-et-Baccarisse	Marie Pierre MATHIAS	Elodie JACOMET
	Lieu-dit Capcrut Sud	Lieu-dit Pilon
	32230 GAZAX-ET-	32230 GAZAX-ET-
	BACCARISSE	BACCARISSE
Peyrusse-Grande	Monique CARAMBAT	Thomas PELLEFIGUE
•	Au village	Lieu-dit Bourret
	32320 PEYRUSSE- GRANDE	32320 PEYRUSSE-GRANDE
Peyrusse-Vieille	Brigitte SERRALTA	Jean-Luc GARROUSSIA
	Au Village	Domaine de Turet
	32230 PEYRUSSE-VIEILLE 06 70 36 24 96	32230 PEYRUSSE-VIEILLE 06 22 75 32 91
	brigitte.serralta@orange.fr	domainedeturet@orange.fr

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_036-DE



Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

45

Date de la convocation: 21/07/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara

NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN,

Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel

CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTOM CENTRE - DE 2020 035

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1er janvier 2017. Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SICTOM **CENTRE**

Après en avoir délibéré.

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

La Présidente

Barbara NETO

Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727 DE_2020_035 DE



Acte rendu exécutoire			
après dépôt en Préfecture			
le / / 20			
et publié ou notifié			
le / / 20			

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_035-DE

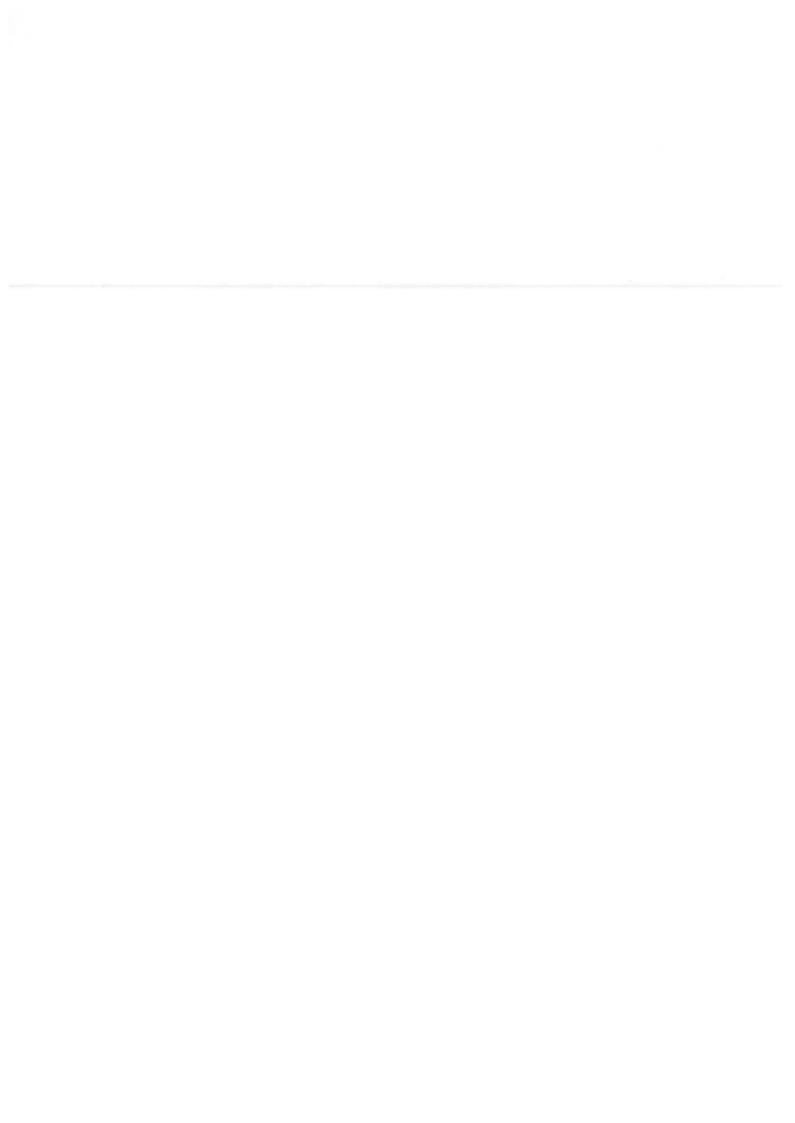
SICTOM Centre

Communes	Titulaires	Suppléants
Mirannes	Cédric FLOURETTE	Pierre ANDRIEU
	Plecker	Chapelle
	32350 MIRANNES	32350 Mirannes
	06 31 21 21 98	07 80 37 95 49
	isabelle.flou@yahoo.fr	pierre.andrieu@orange.fr
Riguepeu	Françoise MARABILLE	Philippe CHAUVIN
	Au Village	Au Village
	32320 RIGUEPEU	32320 RIGUEPEU
	06 89 66 73 24	07 86 21 76 98
	marabille@wanadoo.fr	philippechauvin032@orange.fr
Saint-Arailles	Susan SETH	Bernard LASPORTES
	Village	Balech
	32350 SAINT-ARAILLES	32350 SAINT-ARAILLES
	06 50 71 94 92	06 72 06 17 01
	susanseth@orange.fr	bernard.lasportes@orange.fr

- 3 délégués titulaires
- 3 délégués suppléants

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_035-DE



Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ,

Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe

CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL,

Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara

NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN,

Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel

CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DELEGUES AU SICTOM OUEST - DE 2020 034

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1er janvier 2017.

Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SICTOM **OUEST**

Après en avoir délibéré.

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 03/08/2020

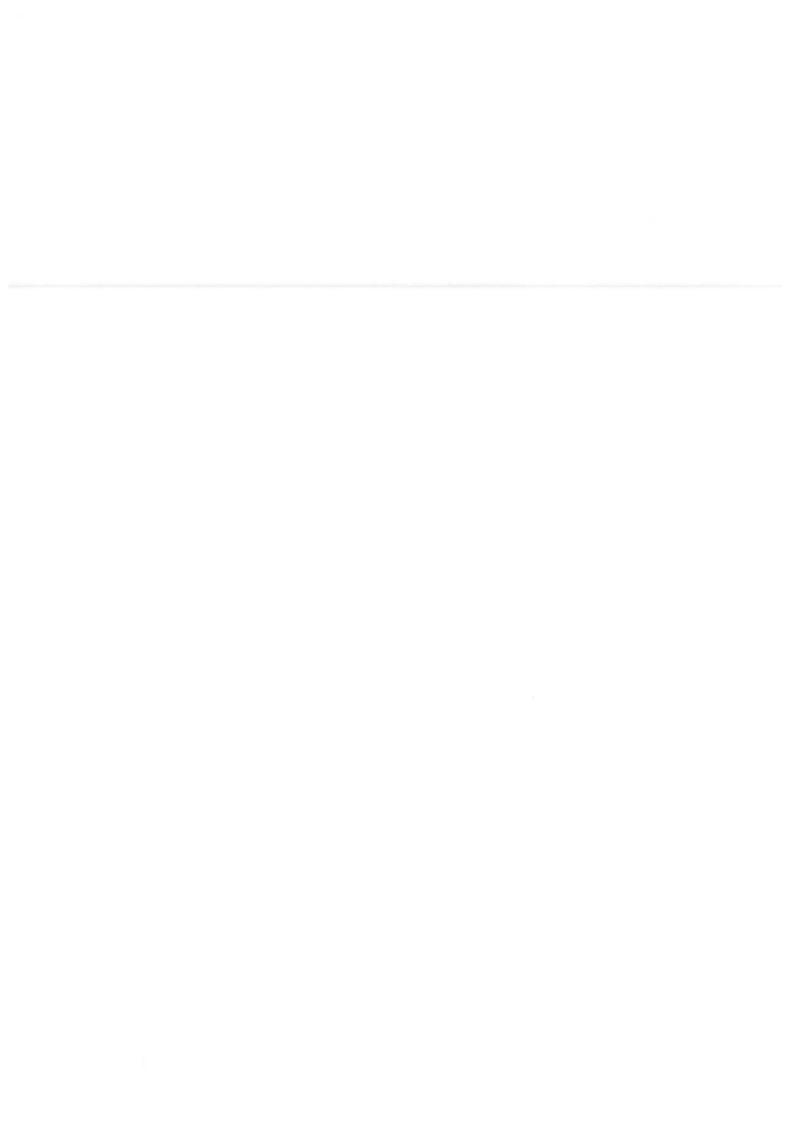
La Présidente

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_034-DE





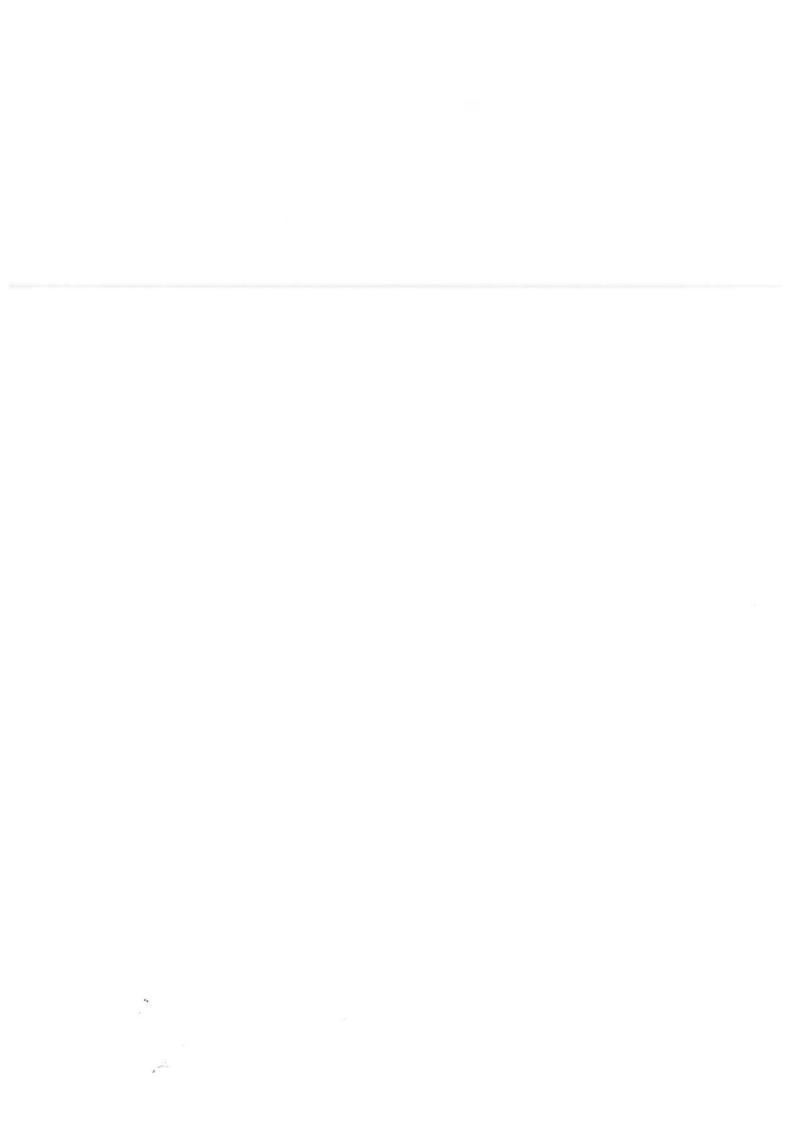
SICTOM Nogaro - Ouest

- 2 délégués titulaires
- 2 délégués suppléants
- = 1 titulaire + 1 suppléant pour les communes de moins de 1000 habitants

Communes	Titulaires	Suppléants
Lupiac	Jean Marie GRIVAZ	Lisa HUTTON
•	06 07 57 42 94	06 52 42 13 66
Saint-Pierre-d'Aubézies	Geneviève LAFFARGUE	Jérôme MOULIE
	Cayret	Barret
	32290 SAINT-PIERRE-	32290 SAINT-PIERRE-
	D'AUBEZIES	D'AUBEZIES
	06 89 25 53 91	06 87 62 79 88

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_034-DE



Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony

CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel

CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DELEGUES AU SICTOM DE CONDOM - DE 2020 033

Madame la Présidente indique que suite à la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés à compter du 1er janvier 2017. Elle propose de valider les désignations faites par les communes membres au SICTOM CONDOM

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

44 voix POUR

DESIGNE

- les délégués ci-joints.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

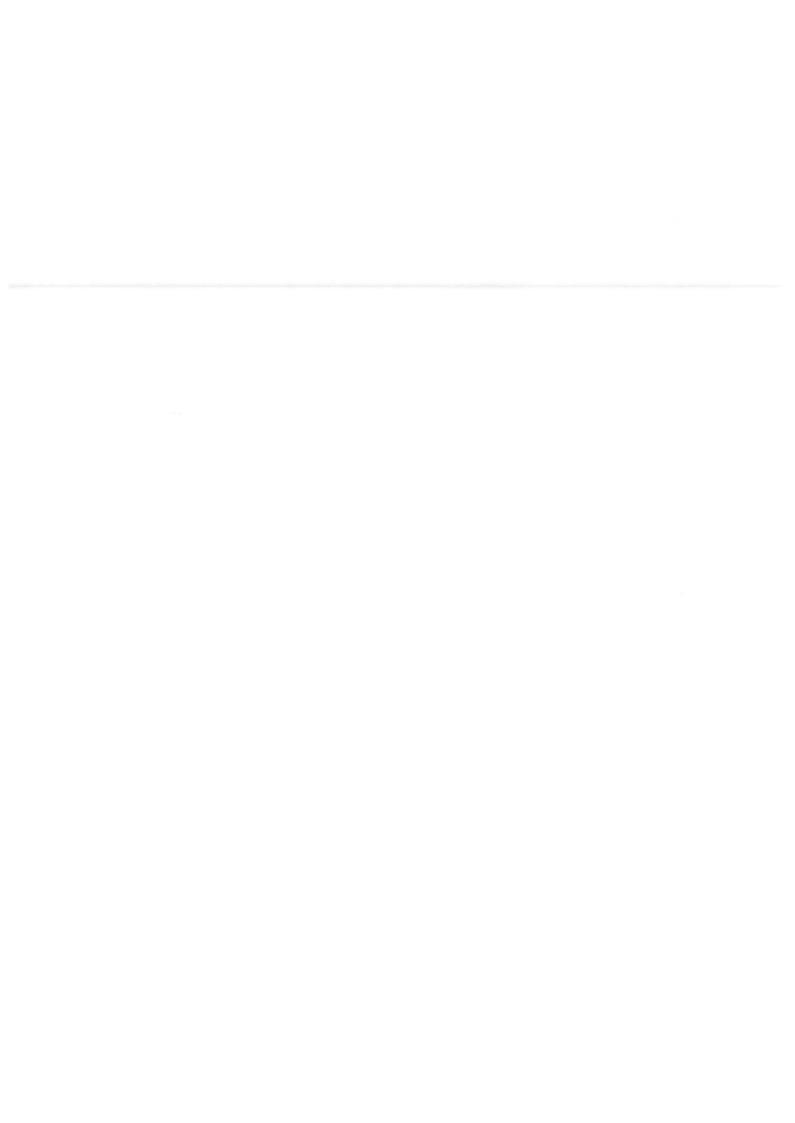
Publié le 03/08/2020

Transmis à la Préfecture le 03/08/2020

La Présidente Barbara NETO

Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE 2020 033-DE



SICTOM de Condom

Communes	Titulaires	Suppléants
Bazian	Séverine LASPORTES	Gala NABONNE
	32320 BAZIAN	32320 BAZIAN
	06 77 40 27 04	07 81 62 27 31
	severine.lasportes@laposte.net	
	<u>Section and period (in process)</u>	quia.riaborio (e. japooto .riot
Belmont	Rosette ORTHOLAN	Marie-France VIVIER
	« La Taboge »	« Au village »
	32190 BELMONT	32190 BELMONT
	06 72 03 12 39	06 85 45 21 45
	rosette_joel@hotmail.fr	mybenjiel@hotmail.fr
Bezolles	Pierre BARRE	Thomas DARLOT
Dezulles	FIEITE BARRE	Momas DARLOT
Caillavet	Georges CAUSERO	Isabelle DASTE
	Saint Lannes	Baste
	32190 CAILLAVET	32190 CAILLAVET
	06 03 28 13 54	06 27 73 14 55
	georgescausero@gmail.com	daste.isabelle@orange.fr
	goorgeoodasors(e.griidiioom	austo.ioubolio@orarigo.ii
Castillon-Debats	Valérie DE SABATA	Mélanie DESCAT
		Au Village
		32190 CASTILLON-DEBATS
		06 19 43 13 71
Justian	Laurent CENCIGH	Vincent GRENIER
	Labat	Lotissement Labat
	32190 JUSTIAN	32190 JUSTIAN
	06 07 90 48 31	06 83 97 01 62
	laurentcencigh18@gmail.com	vincent.grenier@wanadoo.fr
Marambat	Cécile COLLOT	Jean-Pierre HUBERT
	40 Rue de la Liberté	1362 Route du Camp de Haut
	32190 MARAMBAT	32190 MARAMBAT
	06 03 48 07 85	06 08 31 44 19
	cecile.collot@orange.fr	jphubert2@orange.fr
Maria		5
Mourède	Christine TOSIN	Fabienne GAMBS
	Lotissement Hourtin	Guinguette
	32190 MOUREDE	32190 MOUREDE
	03 32 18 17 90	06 28 54 18 42
	carnieldidier@sfr.fr	fabienne.gambs@orange.fr
Préneron	Jérôme GAIGNARD	Sébastien PARDON
	1440 VC de Saint-André	1313, VC de Saint-André
	Lieu-dit « Larrajadé »	Lieu-dit « La plèche »
	32190 PRENERON	32190 PRENERON
	06 33 43 46 86	06 42 88 36 57
	gaignard.jerome@orange.fr	sebastien.pardon@laposte.ne
RF		

Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_033-DE

Roquebrune	Jean-Luc DELLA-VEDOVE La Bousquette 32190 ROQUEBRUNE 06 45 80 66 47 il.dv@orange.fr	Jean BIANCHINI Lacassagne 32190 ROQUEBRUNE 06 37 00 54 29
Roques	Fabien SACCAVINI La Grange 32310 ROQUES 06 78 34 78 46 fabien.saccavini@orange.fr	Martine BUOSI Cardalos 32310 ROQUES 06 75 36 86 47 Pas de mail
Rozès	Charles MONTIES Campanet 32190 ROZES 06 85 62 77 18 charles.monties@orange.fr	Adrien VIC
Saint-Paul-de- Baïse	Damien DUMONT Lieu-dit DUHART 32190 SAINT PAUL DE BAISE 07 85 22 99 03 daeg-dam@gmail.com	Franck BENAZET Lieu-dit LASSALLE 32190 SAINT PAUL DE BAISE 06 76 47 75 23 benfamily@cegetel.net
Tudelle	Jean-Jacques LAFFARGUE Au Grand Baradan 32190 ROQUEBRUNE	Charles BERGES Gendrole 32190 TUDELLE 05 62 06 40 92
Vic-fezensac	Barbara NETO Anthony CHAULET Arnaud ROSELL Robert FRAIRET	Robert CAMAZZOLA Victor JAFFRES Jean Claude BOURGUIGNON Vanessa COUDERC

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_033-DE

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice:

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ,

Votants: 44

Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine

Pour: 44

BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe
CANTAN, William VII I ENFLIVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREI

_ . _

CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FÁVAREL,

Contre: 0

Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara

Abstentions: 0

NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN,

Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel

CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU PETR DU PAYS D'ARMAGNAC - DE_2020_032

Madame la Présidente indique que la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac doit désigner 4 titulaires et 4 suppléants en tant que délégués au PETR Pays d'Armagnac.

Cinq personnes ont fait connaître leur volonté de siéger en tant que titulaire :

- Barbara NETO en tant que Présidente
- Véronique THIEUX-LOUIT en que vice-présidente en charge du Tourisme et de l'attractivité du territoire
- Robert CAMAZZOLA qui était déjà titulaire auparavant
- Isabelle CAILLAVET, Maire de Rozès
- Philippe CAHUZAC, Maire de Justian

Trois personnes souhaitent être suppléantes :

- Philippe ANDRIEU, Maire de St Paul de Baïse
- Sandrine BROSSARD, Vice-Présidente, Maire de Marambat
- Jean-Glaude BOURGUIGNON, Vice-Président, Conseiller municipal de Vic Aprés en avoir délibéré,

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/08/2020

032-243200607-20200727-DE_2020_032-DE

Le conseil communautaire DESIGNE par

TITULAIRE

- . Barbara NETO 34 voix
- . Véronique THIEUX LOUIT 36 voix
- . Robert CAMAZZOLA 29 voix
- . Isabelle CAILLAVET 36 voix

. Philippe ANDRIEU . Jean-Claude BOURGUIGNON

Philippe CAHUZAC n'ayant fait que 13 voix. Fait et délibéré les jours, mois et ans que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 31/07/2020

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

e susdits. présents

SUPPLEANT

. Anthony CHAULET

. Sandrine BROSSARD

La Présidente Barbara NETO

IN EN FEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le ___ / __ / 20__ et publié ou notifié

le ___ / ___ / 20__

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE_2020_032-DE

Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice:

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

<u>Présents</u>: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ,

Votants: 44

Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine

Pour: 41

BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL.

Contre: 1

Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier

Abstentions: 2

HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN,

Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel

CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SCOT DE GASCOGNE ET DE SON SUPPLEANT - DE_2020_031

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac doit désigner ses deux représentants au SCOT DE GASCOGNE (un titulaire, un suppléant).

Elle propose:

Titulaire : Monsiuer Andrew CAVALIERE, vice-président en charge de l'aménagement du

territoire et de l'habitat

Suppléant : Monsieur Laurent GEYRES

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

41 voix POUR - 2 ABSTENTIONS - 1 voix CONTRE

DESIGNE

. Monsieur Andrew CAVALIERE : Titulaire

. Monsieur Laurent GEYRES : Suppléant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Ont signé au registre tous les membres présents.

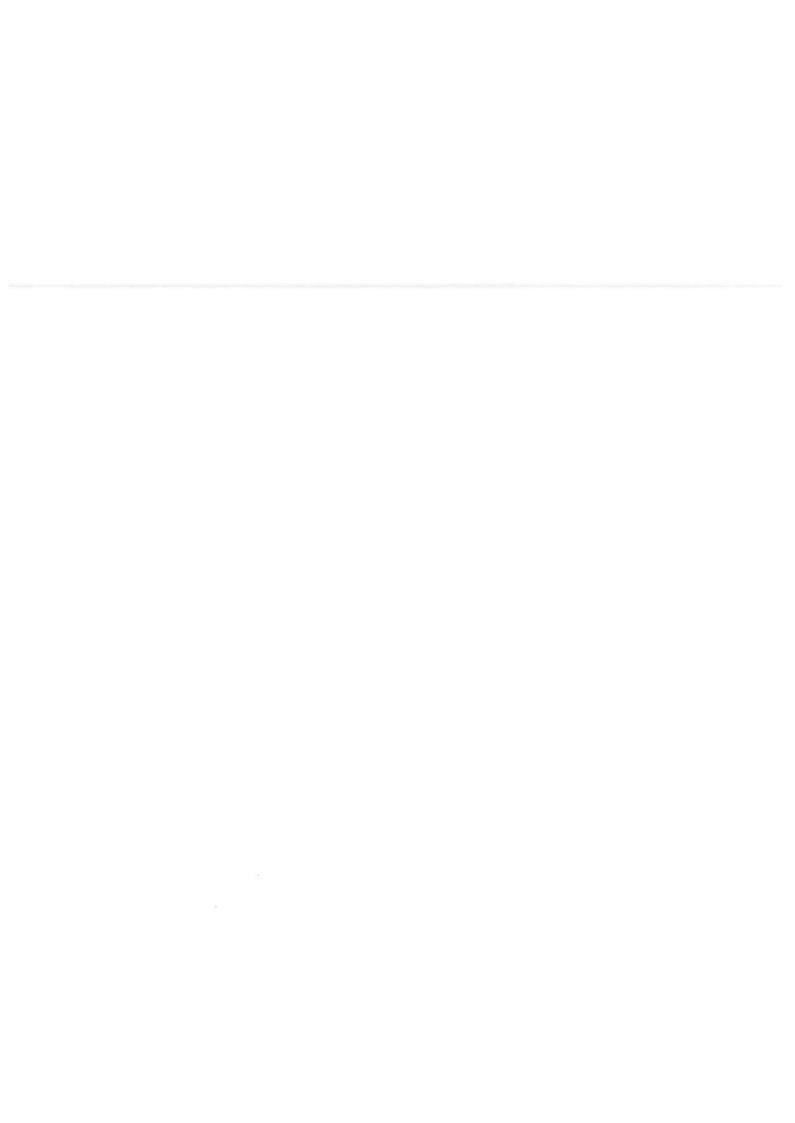
Publie le 31/07/2020

ransmis-à⊪la⊪Préfecture le 31/07/2020

La Présidente Barbara NETO

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE 2020 031-DE





Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice:

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

Votants: 44

Pour: 43

Contre: 1

Abstentions: 0

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara

NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Joan Jacques Co. Fr. E. Hobert F. Willer, Committee II E. H. E. H. E. Co. F.

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION DU REPRESENTANT TRIGONE ET DE SON SUPPLEANT - DE_2020_030

Madame la Présidente indique que suite au transfert de compétences "assainissement non collectif" au Syndicat Mixte TRIGONE à compter du 1er janvier 2017.

Elle propose, afin de permettre une organisation et une représentation efficace et cohérente de l'EPCI, de désigner :

- . Monsieur Jean-Claude BOURGUIGNON, vice président en charge de la transition écologique, de l'environnement et des espaces naturels
- . Monsieur Anthony CHAULET : suppléant

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par:

43 voix POUR - 1 voix CONTRE

DESIGNE

- . Monsieur Jean-Claude BOURGUIGNON : Titulaire
- . Monsieur Anthony CHAULET: suppléant

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

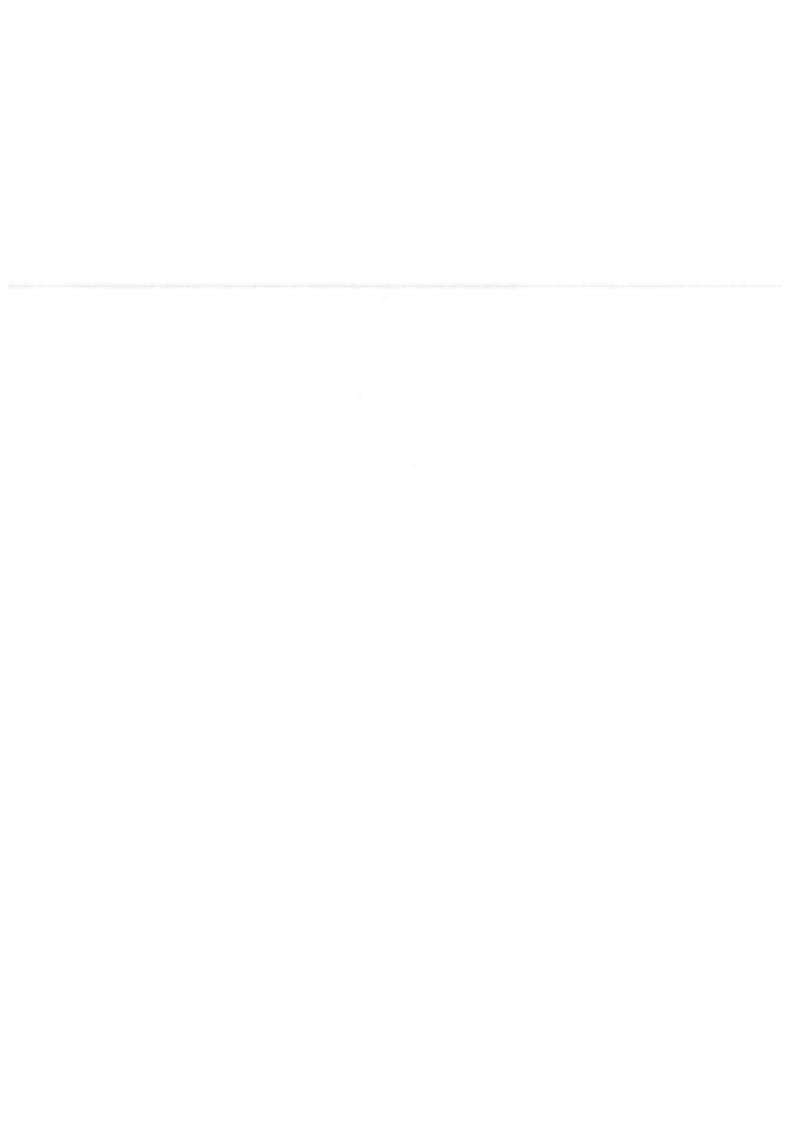
Ont signé au registre tous les membres présents.
Publié le 31/07/2020 La Préside

Transmis à la Préfecture le 31/07/2020

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727 DE 2020 030 DE





Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ,

Votants: 44

Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe

Pour: 43

CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL,

Contre: 0

Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier

Abstentions: 1

HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE. Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN,

Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel

CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A GERS NUMERIQUE ET DE SON **SUPPLEANT - DE 2020 029**

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac doit désigner un titulaire et un suppléant au Syndicat Mixte "Gers Numérique"

Elle propose, afin de permettre une organisation et une représentation efficace et cohérente de l'EPCI:

Titulaire : Monsieur Benoît DESENLIS, vice-président en charge du numérique

Suppléant : Madame Béatrice NARRAN

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire par

43 voix POUR et une abstention

DESIGNE:

Monsieur Benoît DESENLIS - Titulaire Madame Béatrice NARRAN - Suppléante

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

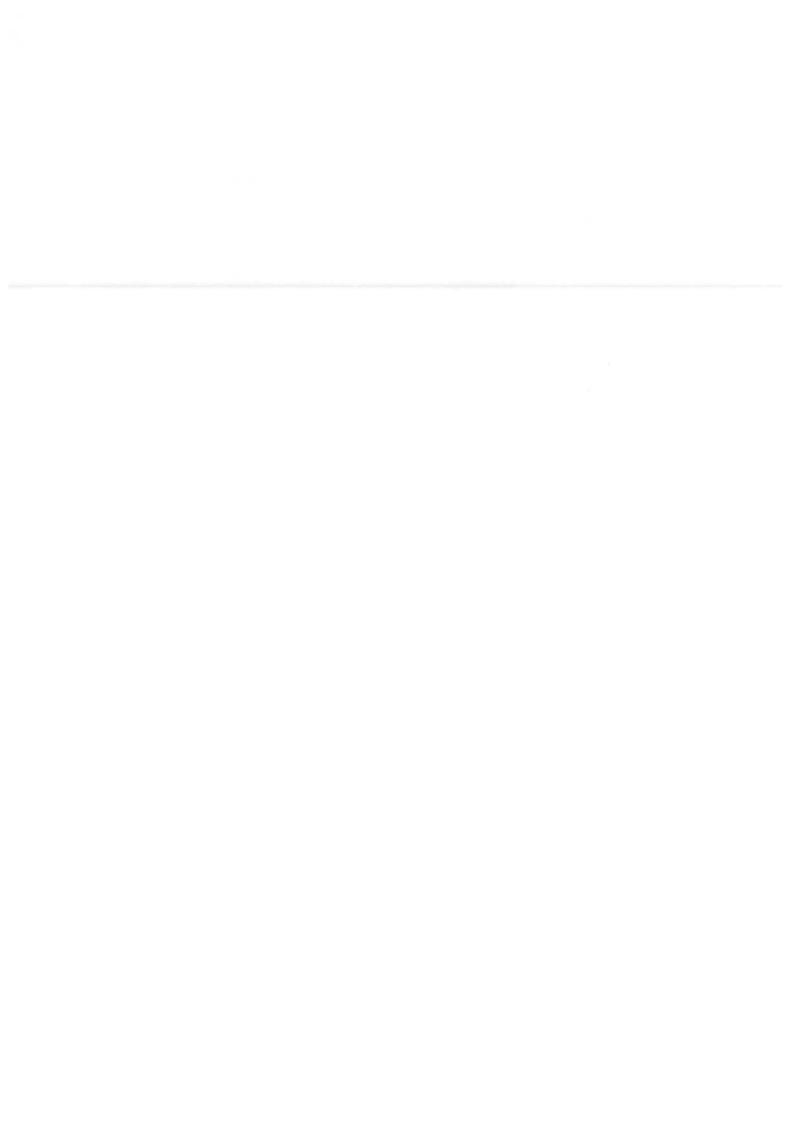
rublie le 31/07,2020

Fransmis-à₁la⊿Préfecture le 31/07/2020

La Présidente

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607 20200727 DE 2020 029 DE





Département du Gers

CTÉ DE CNE VIC FEZENSAC

Séance du 27 juillet 2020

Membres en exercice:

Date de la convocation: 21/07/2020

45

L'an deux mille vingt et le vingt-sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Barbara NETO

Présents: 42

Votants: 44

Pour: 44

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents: Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALÉ. Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean Claude THEULÉ, Michel SAINT ANDRIEUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGÉ, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Hélène LEON, Benoît DESENLIS, Isabelle CAILLAVET, Xavier HUSSON, Philippe ANDRIEU, Robert PACHÉ, Daniel PERES, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE. Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Lara KLUCZYNSKI, Gisèle FAUCHÉ, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony

CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Robert FRAIRET, Corinne LAPLANE-SOTUM

Représentés: Véronique COELHO par Brigitte SERRALTA, Axel CAUQUIL par Barbara NETO

Excusés:

Absents: Nadine ARQUE, Pierrette MENAL, Bernard LASPORTES

Secrétaire de séance: Andrew CAVALIERE

Objet: ADOPTION DES STATUTS DU SYNDICAT AMENAGEMENT DE LA BAISE ET AFFLUENTS (SABA) - DE 2020 028

Intégration de l'item n°5 de la compétence GEMAPI, « la défense contre les inondations », dans le bloc de compétences du syndicat

M. le Président du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents rappelle aux membres du syndicat qu'une réflexion est en cours depuis août 2017 sur l'intégration de l'item n°5 de la compétence GEMAPI (la défense contre les inondations) dans le bloc de compétences du syndicat. Fin 2018, il a été décidé de proposer une rédaction des statuts intégrant cet item dans les compétences du syndicat avec pour condition que le financement des actions visées par cet item soit réalisé par les membres dont le territoire est intéressé par ces actions.

Compte tenu de cette condition, le Président du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents propose un projet de statuts dont les modifications portent sur les articles 2 et 7. Son comité syndical ayant voté à l'unanimité favorablement à cette modification de statuts, le président demande donc aux membres du syndicat de se prononcer sur cette modification de

statuts. Préfecture de AUCH Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727-DE 2020 028-DE Mme la Présidente expose à l'assemblée le projet de modification des statuts du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents.

Les articles 2 et 7 sont rédigés comme suit :

« Article 2:

Le syndicat a pour objet la réalisation d'étude et de travaux en lien avec :

- l'aménagement du bassin hydrographique de la Baïse à l'exception de la totalité du sous-bassin versant de la Gélise (item n°1);
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau la Baïse, la Grande Baïse, la Petite Baïse, la Baïsole, l'Auloue, la Loustère et leurs affluents, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (item n°2);
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines (item n°8) ;
- la défense contre les inondations (item n°5);

Les travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berges, ripisylves, embâcles...) seront exécutés uniquement dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau faisant l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

L'ensemble des travaux réalisés par le syndicat feront l'objet d'une déclaration d'intérêt général. »

« Article 7:

Les recettes du syndicat pourront provenir :

- des contributions budgétaires des membres du syndicat,
 - Elles sont calculées pour les items 1, 2 et 8 sur la base d'une clé de répartition qui s'appuie sur une doctrine de solidarité de bassin.
 - Pour la compétence concernant la défense contre les inondations, la contribution de chacun des membres est calculée sur la base du montant des moyens et opérations (études, travaux...) engagés, rapportés à son territoire, déduction faite des aides publiques.
- des subventions obtenues,
- des produits de taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le syndicat,
- des produits de dons et de legs,
- du revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat. »

Ouï l'exposé de Mme la Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanmité:

- Décide d'accepter la modification de statuts proposé par le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents,
- Autorise la présidente à signer tout acte permettant de mener à bien cette procédure.

Le projet de Statuts complet du Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié le 31/07/2020

La Prés

Transmis à la Préfecture le 31 07/2020

Barbara

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 06/08/2020 032-243200607-20200727 DE 2020 028 DE



STATUTS DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE ET AFFLUENTS

Article 1°:

Le Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents est composé de :

- La communauté de communes Val de Gers pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Barran, Cuelas, Le Brouilh-Monbert, Ponsan Soubiran et pour une partie du territoire communal des communes de Aujan Mournède, Lasséran et Saint Jean le Comtal.
- La communauté de communes de la Ténarèze pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Larroque-Saint-Sernin, Maignaut-Tauzia, Saint-Puy, Valence sur Baïse et pour une partie du territoire communal des communes de Beaucaire, Béraut, Cassaigne, Caussens, Condom, Lagardère, Masencôme, Roquepine et Saint-Orens-Pouy-Petit.
- La communauté de communes Artagnan en Fezensac pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Bezolles, Rozès, Saint-Paul-de-Baïse et pour une partie du territoire communal des communes de Caillavet, Justian, Marambat, Mirannes, Roquebrune et Vic-Fezensac.
- La communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Antras, Ayguetinte, Biran, Bonas, Castéra-Verduzan, Jégun, Ordan-Larroque, Saint-Jean-Poutge, Saint-Lary et pour une partie du territoire communal des communes de Auch, Castillon-Massas, Castin, Lavardens, Mérens et Peyrusse-Massas.
- La communauté de communes Astarac Arros en Gascogne pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Barcugnan, Belloc-Saint-Clamens, Berdoues, Duffort, Manas-Bastanous, Montaut, Mont-de-Marrast, Ponsampère, Sainte-Aurence-Cazaux, Saint-Michel, Saint-Ost, Sauviac, Viozan et pour partie du territoire communal des communes de Bazugues, Clermont-Pouyguilles, Idrac-Respailles, Labéjan, Lagarde-Hachan, Loubersan, Miramont-d'astarac, Moncassin, Sadeillan, Sainte-Dode, Saint-Elix-Theux, Saint-Martin, Saint-Médard et Sarraguzan.
- La communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Lamazère, Mouchès et pour partie du territoire communal des communes de Estipouy, L'Isle-de-Noé, Mirande, Monclar-sur-l'Osse, Montesquiou et Saint-Maur.
- La communauté de communes du Plateau de Lannemezan pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baïse, soit pour la totalité du territoire communal des communes de Bonrepos, Campistrous, Castelbajac, Clarens, Galan, Galez, Houeydets, Lagrange, Libaros, Montastruc, Recurt, Sabarros, Sentous, Tournous-Devant et pour partie du territoire communal des communes de Avezac-Prat-Lahitte, Capvern, Lannemezan, Lutilhous, Tajan et Tilhouse.

Dessuscellungent & nieus 2020 032-243200607-20200727-DE 2020 028-DE

La commune des Coteaux du Val d'Arros pour la totalité de son territoire dans le bassin versant de la Baise, soil pour partie du territoire communal des communes de Bégole, Bernadets-

Article 2:

Le syndicat a pour objet la réalisation d'étude et de travaux en lien avec :

- l'aménagement du bassin hydrographique de la Baïse à l'exception de la totalité du sous-bassin versant de la Gélise (item n°1);
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau la Baïse, la Grande Baïse, la Petite Baïse, la Baïsole, l'Auloue, la Loustère et leurs affluents, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (item n°2);
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines (item n°8);
- la défense contre les inondations (item n°5);

Les travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berges, ripisylves, embâcles...) seront exécutés uniquement dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau faisant l'objet d'une déclaration d'intérêt général. L'ensemble des travaux réalisés par le syndicat feront l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

Article 3:

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leurs territoires comprises dans le bassin versant de la Baïse à l'exception de la totalité du sous-bassin versant de la Gélise. La carte du bassin versant est annexée aux présents statuts.

Article 4:

Le siège du syndicat est fixé à la Mairie de Saint Médard.

Article 5:

Chaque commune sera représentée au comité syndical par un délégué élus par les conseils municipaux et un suppléant appelé à siéger au comité en cas d'empêchement d'un titulaire.

Chaque communauté de communes sera représentée au comité syndical par :

- un nombre de délégués égal à un délégué par tranche de 1000 habitants (population de la communauté ramenée à sa superficie dans le bassin versant)
- un nombre de suppléant égal à un délégué par tranche de 1000 habitants (population de la communauté ramenée à sa superficie dans le bassin versant). Les délégués suppléants seront appelés à siéger au comité syndical en cas d'empêchement d'un titulaire.

Article 6:

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 7:

Les recettes du syndicat pourront provenir :

- des contributions budgétaires des membres du syndicat,
 - Elles sont calculées pour les items 1, 2 et 8 sur la base d'une clé de répartition qui s'appuie sur une doctrine de solidarité de bassin.
 - Pour la compétence concernant la défense contre les inondations, la contribution de chacun des membres est calculée sur la base du montant des moyens et opérations (études, travaux...) engagés, rapportés à son territoire, déduction faite des aides publiques.
- des subventions obtenues,
- des produits de taxes, redevances et tarifs correspondant aux services assurés par le syndicat.
- des produits de dons et de legs,

du revenu des biens meubles ou immeubles du syndicat.

RF
Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_028-DE

Article 8:

Le syndicat mixte est soumis aux dispositions des Chapitres 1^{er} et II du Titre 1^{er} du Livre II de la 5^{ème} partie du Code Général des Collectivités territoriales.

Article 9:

Le Bureau du syndicat est composé d'un nombre de membres égal à un par communauté de communes ou d'agglomération, dont le Président et les Vice-Présidents.

Article 10:

M. le Percepteur de Mirande - Montesquiou exercera les fonctions de receveur du syndicat.

Signé: Le Président. Le 20/02/2020

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA BAÏSE
ET AFFLUENTS
32300 SAINT MEDARD

RF Préfecture de AUCH

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/08/2020
032-243200607-20200727-DE_2020_028-DE

